

Mémento Salon 2025

Samedi 07 juin 2025

Date limite de réception de la fiche d'inscription avec la liste des œuvres à exposer, et le règlement des droits d'accrochage.

Lundi 30 juin 2025 à 17h30

Réunion des exposants dans le local de l'association
17 bis, Avenue Général de Gaulle, 66320 Vinça.
(A côté de la Poste)

Présence indispensable.

Mercredi 23 juillet 2025 à 9h

Préparation de la salle, mise en place des grilles et des tables
par tous les exposants.

Jeudi 24 juillet 2025 à 9h

Accrochage et installation des œuvres **par tous les exposants**
à l'emplacement attribué par les organisateurs.

Présence indispensable dès 9h00.

(Aucune autre œuvre ne pourra être apportée par la suite).

Vendredi 25 juillet 2025

Ouverture du Salon à 10h

Vernissage, à partir de 18h auquel sont invités tous les adhérents, accompagnés d'une personne de leur choix.

Samedi 2 août 2025

Clôture du Salon à 18h.

Remise des prix du public à 18h et annonce des résultats du vote du public, **le décrochage ne pourra avoir lieu qu'après l'annonce des prix du public afin que les œuvres primées soient encore accessibles.**

« Pot de l'amitié » et décrochage.

33ème Salon des Artistes Amateurs de Vinça 2025

du 25 juillet au 2 août 2025

Tous les jours,
de 10h à 12h et de 16h30 à 19h00.

Salle Polyvalente de Vinça

Artiste Amateur ceci vous concerne!

Tout ce qu'il faut savoir pour exposer dans notre Salon



Association Arts et Culture
17 bis, avenue du Général de Gaulle
66320 Vinça
Site Internet : www.artsetculturevinca.fr

Consignes générales

Chers amis artistes amateurs,

Vous trouverez ci-après :

Tout ce que vous devez savoir pour participer au
SALON de VINÇA

Les règles fixées et les dispositions prises que chaque
participant doit connaître et accepter.

Lisez et conservez soigneusement cette brochure.

**Les responsables de l'Association et les
membres organisateurs souhaitent vous
compter parmi les exposants de 2025**

Pour tous renseignements, s'adresser à:

Rita ROBERT, coordinatrice du salon 06 84 25 33 43

Marie MENDOZA, aide coordinatrice 07 84 87 41 63

Patrick RUFFAT, Président d'Arts & Culture 06 43 19 72 07

Site Internet : www.artsetculturevinca.fr

Salon des Artistes Amateurs de Vinça et des environs

Règlement de l'exposition

Chaque exposant ou son représentant est tenu :

- D'assister à la réunion préparatoire le 30 juin,
- D'effectuer l'accrochage de ses œuvres la veille du vernissage, entre 9h et 11h.
- Le décrochage a lieu le soir de la clôture du Salon, après la remise des prix du public, *aucun décrochage ne sera autorisé avant la remise des prix.*
- D'assurer à minima deux permanences,
- De contribuer à la publicité de la manifestation,
- De participer activement à la vente des billets de tombola.
- De veiller à la propreté des lieux.

Peuvent exposer : tous les membres de l'Association « Arts et Culture » à jour de leur cotisation n'ayant pas le statut fiscal « d'Artiste professionnel »

Peuvent être exposées : toutes les réalisations artistiques relevant des diverses techniques des Arts graphiques et plastiques :

Peintures sur Toile – sous-verres – sculpture- modelage – émaux – travaux réalisés dans les Ateliers de l'Association - photographies d'art, etc.

témoignant de l'esprit de créativité, de la personnalité et du talent des artistes amateurs, ainsi que les travaux réalisés dans les ateliers de l'association. Ces réalisations ne sauraient en aucun cas être des copies d'œuvres plus ou moins connues. Par contre, seront tolérées celles « à la manière de... », ou « en hommage à ... », mentions qui figureront sur l'étiquette portant le titre de l'œuvre.

Les œuvres ayant déjà figuré au salon de l'année précédente de Vinça ne seront pas acceptées.

Le Salon a lieu, en principe, la dernière semaine de juillet et la première d'août durant 9 jours. Il se déroule à la Salle polyvalente de Vinça Route du lac - 66320 Vinça.

Ne seront exposées que les œuvres inscrites au catalogue, c'est-à-dire celles figurant sur la liste fournie par l'exposant ; celle-ci devra donc être aussi complète et **lisible écrite en lettres d'imprimerie** que possible.

Présentation des œuvres : la surface disponible pour l'exposition est partagée entre tous les exposants, un emplacement est attribué à chacun par l'équipe d'organisation.

Les tableaux sur toile et les œuvres sous-verre sont présentés sur des grilles (L = 2,00 m – H = 1.20 m ou L = 1.00M - H = 1.20m) et sur des tables (2,00 m x 0,80 m) pour les autre œuvres.

Au dos de chaque œuvre sera collée une étiquette portant le Nom de l'auteur – le titre de l'œuvre – son prix.

Les tableaux doivent être pourvus **d'un système d'accrochage fiable**, toutes les œuvres seront mises en place par leurs auteurs la veille du vernissage.

Chaque exposant disposera pour les toiles ou sous-verres d'un maximum de 2 grilles de 2 m linéaires par genre de technique.

Les céramistes disposeront d'une seule table d'exposition de 200 x 80 cm, et limiteront le nombre de pièces afin d'aérer leur présentation (10 pièces maximum).

Afin d'organiser au mieux l'exposition, **les responsables se réservent le droit d'en modifier l'agencement**, auquel cas les intéressés seront avisés des modifications effectuées.

Pour ne pas nuire à la présentation de l'exposition, les œuvres vendues resteront en place jusqu'au dernier jour, sauf cas exceptionnel de vente à un touriste de passage.

Les **Prix du Public**, d'après le vote des visiteurs, seront décernés lors de la soirée de clôture.

4 catégories : œuvres sur toile, œuvres sous-verre, autre mode d'expression artistique et prix des travaux des ateliers d'Arts et Culture.

Frais de participation : Chaque exposant membre d'Arts et Culture s'acquittera d'un droit d'inscription de **15 euros** au moment du dépôt de sa demande d'inscription.

*Les exposants **non membres d'Arts et Culture** sont tenus de régler l'adhésion annuelle à l'association de 15 euros, ils joindront donc un chèque de 30 euros*

(chèque remis à l'encaissement à compter de la date effective d'ouverture du Salon).

Les œuvres dites « réservées » doivent être une exception. Toutes les œuvres sont vendues telles qu'elles sont exposées au prix indiqué sur l'étiquette placée en regard de l'objet, **aucune négociation de prix ne sera acceptée.**

Dans le mois suivant la fermeture du Salon, un bordereau de ses ventes est remis à chaque exposant accompagné d'un chèque de l'Association représentant le montant de celles-ci, déduction faite d'une retenue de 10% à titre de participation aux frais du Salon.

ORGANISATION des PERMANENCES

Pour faire en sorte que vous soit évitée, *dans la mesure du possible*, toute contrainte inutile et faciliter l'établissement du tableau de permanence, veuillez indiquer ci-dessous les dates ou jours de la semaine qui vous arrangeraient le mieux, ainsi que les jours où vous seriez indisponible.

Compte tenu du nombre d'exposants, chacun d'entre eux pourrait être amené à tenir jusqu'à 4 permanences.

Je n'ai ni empêchement ni préférence, je suis toujours disponible

J'accepte de faire 3 permanences

Je préférerais assurer la permanence les jours suivants :

Le matin

L'après-midi

Je préfère faire mes deux permanences le même jour

Je serai "**indisponible**" les jours suivants :

Je suis volontaire pour assurer la permanence :

Le jour du vernissage à partir de**17h**

Le samedi 26 juillet **16h30-19h**

Le dimanche 27 juillet **16h30-19h**

Le samedi 02 août **16h30-19h**

Renvoyer les pages 5 , 6 , 7 et 8 Impérativement avant le samedi 14 juin 2025

A l'adresse suivante

Association « Arts et culture »

17 bis, av. Général de Gaulle - 66320 Vinça

INSCRIPTION SALON 2025

Prénom et NOM de l'exposant :

.....

Pseudonyme:

Adresse :

.....

.....

Code postal :

Commune :

Téléphone :

E-Mail :

Le dossier d'inscription ne sera validé qu'à la réception des pages 5 à 8 de ce document, dûment complétées, et accompagné du chèque de 15,00€ à l'ordre de « Arts et Culture - Vinça », ou d'un chèque de 30,00€, si non adhérent à l'association.

Le chèque sera mis à l'encaissement à compter de la date effective d'ouverture du Salon.

